

Autriche

Kathrin Schreckenber

Table des matières

1.	LA FORESTERIE TEMPÉRÉE EN AUTRICHE	133
1.1	Couverture forestière, type et propriété	133
1.2	Institutions forestières	133
1.3	Rôle de la foresterie dans l'économie autrichienne	133
2.	HISTOIRE DE LA PARTICIPATION À LA FORESTERIE TROPICALE	134
3.	STRUCTURE DE LA FOURNITURE DE L'AIDE	134
3.1	Département de la coopération au développement	134
3.2	Coopération bilatérale et ONG	134
3.3	Coopération multilatérale	135
4.	POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DE LA FORESTERIE TROPICALE	135
4.1	Politiques générales de coopération au développement	135
4.1.1	Volume de financement	135
4.1.2	Choix des régions	136
4.1.3	Répartition sectorielle	137
4.2	Coopération dans le secteur de la foresterie tropicale	137
4.2.1	Coopération multilatérale en matière de foresterie	137
5.	RÉPARTITION THÉMATIQUE ET RÉGIONALE DES PROJETS DE FORESTERIE	138
6.	RECHERCHE ET FORMATION	139
7.	LA GESTION DU CYCLE DE PROJET	139
8.	BILANS ET PROFILS DE PROJETS	139
9.	CONCLUSION	140
	RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	141
	CONTACTS CLÉS	141
	SIGLES ET ACRONYMES	141
	REMERCIEMENTS	141

1. LA FORESTERIE TEMPÉRÉE EN AUTRICHE

1.1 Couverture forestière, type et propriété

Il est possible qu'autrefois la forêt ait recouvert 75 % du territoire autrichien, mais au début du 19^e siècle, ce chiffre se trouvait réduit à environ 30 %, suite aux pressions exercées par l'agriculture notamment. Depuis, des initiatives actives de reboisement ont permis de faire de l'Autriche un des pays d'Europe à la plus haute densité forestière, 46 % de son territoire (soit 3.878.000 ha) étant classé en forêt et 2000 ha étant reboisés chaque année (BMLF, 1995a).

Environ 77 % des forêts du pays sont constituées de conifères (surtout des épicéas) qui sont la végétation naturelle des régions alpines montagneuses mais qui furent également introduits pour des raisons économiques dans certaines plaines. Ces plaines et ces contreforts sont autrement dominés par les feuillus, dont la proportion est en augmentation suite aux changements intervenus dans la politique forestière dans les années 1970 (BMLF, 1995a).

Un tiers complet (1,3 million d'ha) des forêts autrichiennes jouent un rôle de protection. Bien que ceci n'exclue pas la production de bois, la protection contre les dangers naturels comme l'érosion des sols et les avalanches bénéficie d'une priorité de gestion dans ces zones souvent escarpées et écologiquement marginales. Quelque 80 % de la forêt autrichienne appartiennent à des propriétaires privés. 213.000 personnes possèdent une forêt de moins de 200 ha, ce qui représente près de la moitié de toutes les forêts, un autre tiers étant géré par de grandes entreprises forestières (BMLF, 1995b). Les 16 % appartenant à la république autrichienne sont gérés par les Forêts fédérales autrichiennes, organisation structurée comme une entreprise privée (Siegel, n.d.).

1.2 Institutions forestières

La forêt bénéficie d'une protection juridique depuis l'époque médiévale, la réglementation de protection de la forêt permettant à l'époque de garantir les matières premières (charbon de bois) pour l'exploitation minière, les salines et la métallurgie. La législation forestière impériale de 1852 soulignait encore davantage la nécessité de préserver le rôle protecteur et les avantages écologiques de la forêt. La législation forestière autrichienne (adoptée en 1975 et amendée en 1987) marque une transition : les forêts ne sont plus considérées comme une source de matières premières mais plutôt comme une composante irremplaçable de l'environnement. Elle stipule que l'exploitation forestière doit donc toujours être suivie d'un reboisement et que le déboisement permanent ne peut être autorisé que dans des cas exceptionnels. L'abattage de superficies de plus de 0,5 ha exige un permis spécial et il est interdit pour les zones de plus de 2 ha. Tout le monde a le droit d'accéder à la forêt dans le cadre de ses loisirs mais certaines activités (comme la cueillette des baies) sont limitées afin d'éviter la surexploitation (BMLF, 1995b).

Le Ministère fédéral de l'agriculture et de la foresterie (*Bundesministerium für Land- und Forstwirtschaft*, BMLF) est responsable de l'élaboration de la politique et de la législation forestières de même que de la

coordination des activités de foresterie au niveau national. Le respect de la législation forestière est assuré par une autorité forestière à trois niveaux (Siegel, n.d.). Tous les propriétaires de forêts de plus d'un ha sont obligés d'être membres des chambres agricoles provinciales qui les conseillent et protègent leurs intérêts (BMLF, 1995a). Un certain nombre d'associations bénévoles représentent également les intérêts des exploitants forestiers plus petits. Subventions et crédits sont fournis pour favoriser une meilleure gestion des forêts (BMLF, 1995b).

L'Autriche possède un système de plan d'utilisation des sols particulièrement développé, dans lequel le Service du contrôle des avalanches et des torrents, créé il y a plus de cent ans, joue un rôle clé (BMLF, 1995b). Situé au sein du BMLF, ce service d'une importance particulière dans un pays aussi montagneux est chargé de dresser la carte des dangers au niveau national et de mettre en œuvre les mesures de protection nécessaires, qui vont du reboisement à haute altitude à la construction de barrières physiques. Les cartes des dangers et les données provenant des inventaires nationaux quinquennaux des forêts contribuent au Plan de développement des forêts. Elaboré pour la première fois en 1991 et destiné à être renouvelé tous les dix ans, ce plan fournit un cadre pour les décisions politiques concernant les forêts aux niveaux national et provincial, et il est de plus en plus utilisé pour l'aménagement du territoire et la planification des transports (BMLF, 1995b).

1.3 Rôle de la foresterie dans l'économie autrichienne

L'Autriche est un important exportateur net de produits forestiers et les revenus à l'exportation par habitant sont les troisièmes d'Europe après la Finlande et la Suède (Kuusela, 1994). Cependant, pour la majorité des propriétaires de forêts, la foresterie ne représente qu'une activité supplémentaire, généralement hors saison. Seuls 33 % des entreprises forestières constituent une source première de revenus (BMLF, 1995a). Globalement, le secteur de la foresterie emploie environ 8.500 personnes et représente 0,6 % du PNB (BMLF, 1995a).

L'importance de la forêt en tant qu'élément intégral du paysage culturel du pays est peut-être encore plus grande que sa contribution à l'économie. La majeure partie de la population vivant dans de petites villes et communautés rurales, il existe un vif intérêt pour toutes les questions concernant l'agriculture et la foresterie (Siegel, 1995). Ainsi, l'ensemble du public et des professionnels de la foresterie s'inquiète des dommages soufferts par la forêt. En 1984, on s'est aperçu que 40 % des arbres souffraient d'un certain degré de défoliation au niveau de la voûte, et près de 8 % d'entre eux furent classés dans la catégorie "modérément ou fortement défoliés" selon les critères internationaux en vigueur. Cette défoliation serait due à la pollution atmosphérique qui, associée aux sols acides, rend les arbres plus sensibles aux ravageurs et aux maladies et moins résistants au stress climatique. Les vastes populations de gibier et le pacage qui a encore lieu dans 10 % des forêts, ont également freiné la régénération naturelle. Parallèlement à ces facteurs existent aussi les problèmes liés à la surutilisation de la forêt par les hommes, notamment sous forme de loisirs comme le ski et le

cyclisme tout terrain, qui ont un impact négatif sur les zones écologiquement fragiles (BMLF, 1995b).

2. HISTOIRE DE LA PARTICIPATION À LA FORESTERIE TROPICALE

L'entrée de l'Autriche aux Nations unies en 1955 marqua le début d'une orientation plus internationale. Il y eut une rupture nette avec les traditions, d'une part de l'ancien empire austro-hongrois et, d'autre part, avec l'incarnation qui s'ensuivit de l'Autriche en tant que petit État d'Europe centrale, deux traditions qui s'intéressaient principalement à la politique intérieure et européenne (Pilz, 1996 ; Ederer, n.d.). Par conséquent, l'Autriche n'avait jusque-là aucun des rapports actifs avec l'étranger développés par les puissances coloniales et par les pays scandinaves, et aucune histoire de participation à la foresterie tropicale sur laquelle baser son nouveau programme d'aide au développement (Ederer, n.d.).

3. STRUCTURE DE LA FOURNITURE DE L'AIDE

3.1 Département de la coopération au développement

L'administration de l'aide autrichienne s'effectue par le biais de nombreux ministères (Figure 1). Le Département de la coopération au développement (DCD), qui est officiellement responsable de la coordination globale de la politique d'aide du gouvernement a déménagé plusieurs fois. Situé au départ au ministère des Affaires étrangères, il fut ensuite transféré à la Chancellerie (*Bundeskanzleramt*, BKA) en 1991, pour être réintégré ensuite au ministère des Affaires étrangères en 1995 (BMaA, 1995). En pratique cependant, le DCD ne contrôle que 10 à 16 % du budget de l'aide, y compris l'aide bilatérale, les contributions au Programme de développement des Nations unies et quelques petites agences des Nations unies, et une partie du programme de bourses de l'Autriche (CAD, 1996). Le DCD est également chargé de diffuser au public autrichien

l'information concernant les questions de développement, ce qu'il fait par l'intermédiaire de son propre service d'information et en collaboration avec un certain nombre d'ONG (Pilz, 1996).

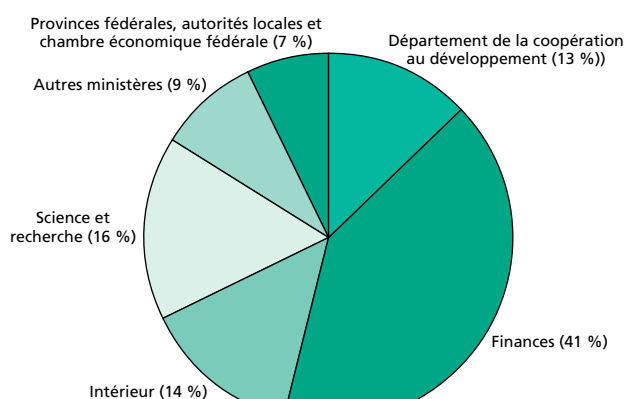
La majeure partie de l'aide officielle au développement autrichienne (34–44 %) est administrée par le ministère des Finances, qui est responsable des contributions aux institutions financières internationales, de l'allègement de la dette et des crédits à l'exportation concessionnels officiels. Le ministère de l'Intérieur administre l'aide aux réfugiés sur le territoire autrichien, le ministère des Sciences et de la Recherche s'occupe d'une partie du programme de bourses, et le ministère de l'Agriculture gère l'aide alimentaire, les contributions à la FAO, etc. (CAD, 1996).

Bien que le Comité d'Aide au développement de l'OCDE (CAD, 1996) ait recommandé une augmentation du personnel, le DCD a été obligé de réduire le nombre de ses collaborateurs depuis quelques années. Tous ses spécialistes de secteurs, y compris le conseiller à l'environnement, sont désormais recrutés au niveau d'universités, de cabinets conseil et d'ONG, et un système semblable est envisagé pour les spécialistes régionaux ou nationaux. La concentration de l'aide sur un petit nombre de pays prioritaires (voir la section 4.1.2) s'est accompagnée de la création de bureaux régionaux dans chacun de ces pays, qui jouent un rôle accru dans le développement des programmes nationaux, régionaux et sectoriels (BMaA, 1995). Dans certains cas, les bureaux régionaux sont pourvus en personnel par le DCD ou l'ambassade, tandis que dans d'autres, le personnel est fourni par les ONG dans le cadre d'une initiative unique qui donne au personnel des ONG le statut de consultant auprès du ministère (CAD, 1996).

3.2 Coopération bilatérale et ONG

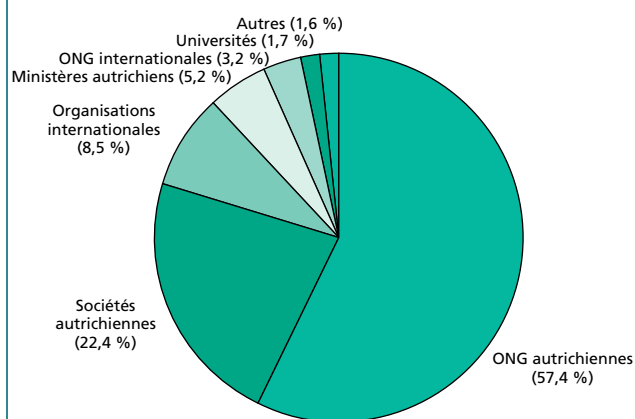
L'Autriche ne fait pas appel à un organisme officiel pour mettre en œuvre son programme bilatéral, qui ne représentait que 12,6 % de l'aide totale en 1995 (soit 1 milliard de schillings) (Pilz, 1996). Par contre, le DCD s'appuie sur de nombreux organismes bénévoles, sur des sociétés privées ou nationalisées, sur des cabinets conseil, sur des organisations internationales, etc. En 1994, 74 organismes se chargèrent de la mise en œuvre (Figure 2).

Figure 1 : Part des divers ministères dans l'aide au développement autrichienne : moyenne 1993/94



(Source : CAD, 1996)

Figure 2 : Mise en œuvre des projets et programmes d'aide administrés par le DCD, 1994



(Source : CAD, 1996)

On considère que les ONG sont particulièrement efficaces quand il s'agit d'atteindre les secteurs les plus pauvres de la population, même dans les pays où il n'est pas possible de collaborer directement avec les gouvernements. Elles jouent aussi un rôle très important en ce qu'elles sensibilisent le public autrichien aux conditions des pays en développement et augmentent le soutien de celui-ci pour les activités de coopération au développement (Pilz, 1996). Ainsi, dans certains pays prioritaires (par ex. le Sénégal ou le Kenya) le soutien est exclusivement fourni à des projets cofinancés avec des ONG. Par contre, dans d'autres comme le Bhoutan, le faible niveau d'engagement des ONG autrichiennes fait que tous les projets sont mis en œuvre par le biais de cabinets conseil (BMaA, 1995). En règle générale, les cabinets conseil jouent un rôle plus important dans la réalisation des projets nécessitant un savoir-faire technique particulier (Pilz, 1996).

Nombreuses sont les ONG autrichiennes qui disposent de fonds propres très restreints et comptent sur le cofinancement de leurs projets par le gouvernement (DAC, 1996). Pour être susceptibles d'être cofinancés, les projets doivent correspondre au programme triennal de coopération au développement du gouvernement (voir la section 4.1) et répondre aux critères suivants :

- répondre aux besoins fondamentaux des plus pauvres ;
- viser à augmenter la capacité d'auto-assistance des groupes cibles ;
- faire participer les groupes cibles à la planification et à la mise en œuvre des activités ;
- avoir des objectifs clairement définis pouvant être atteints dans des délais spécifiques.

Le niveau de cofinancement peut atteindre 75 % du coût du projet pour les projets réalisés dans un des pays prioritaires de l'Autriche (voir la section 4.1.2) et 35 % pour ceux des autres pays, la contribution maximale du ministère étant fixée à 1 million de schillings par année et par projet. Les décisions concernant le cofinancement sont prises deux fois par an par un Comité de programme basé au ministère des Affaires étrangères (BMaA, n.d.a).

La collaboration avec les ONG exige un dialogue permanent et approfondi afin de trouver un compromis entre le désir des ONG de prendre leurs décisions de manière indépendante et la responsabilité incombant au ministère de mettre en œuvre la politique de développement globale (Pilz, 1996). Cette tension est évidente quand on sait que le gouvernement souhaite concentrer les projets dans des pays et secteurs particuliers alors que les projets des ONG ont tendance à être modestes et éparpillés à travers le monde (BMaA, 1995).

Le gouvernement contribue à concurrence d'environ 70 % du coût de l'envoi de bénévoles par le biais du Service de développement autrichien. En 1994, 140 bénévoles travaillaient dans neuf pays, notamment l'Ouganda, le Zimbabwe, l'Equateur, le Nicaragua et la Papouasie Nouvelle Guinée. Les principaux secteurs de bénévolat sont la technologie, l'artisanat, le commerce et la santé (BKA, 1994).

3.3 Coopération multilatérale

L'entrée de l'Autriche dans l'Union européenne en 1995 renversa la tendance au déclin de la coopération

multilatérale (CAD, 1996). La contribution de l'Autriche au budget de développement de l'UE était de 850 millions de schillings in 1995 et, à partir de 1998, des contributions supplémentaires d'environ 4,5 milliards de schillings sur une période de cinq ans seront requises pour le Fonds européen de développement. Au lieu de profiter de l'occasion pour réduire sa propre aide au développement bilatérale, l'Autriche considère l'aide de l'UE comme complémentaire par rapport à la sienne. Elle reconnaît en particulier qu'un bon programme d'assistance bilatérale lui permettra d'avoir plus de poids dans l'établissement des politiques de développement de l'UE (Pilz, 1996).

L'Autriche contribue relativement peu aux diverses organisations des Nations unies, à l'exception de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel située à Vienne (BMaA, 1996).

4. POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DE LA FORESTERIE TROPICALE

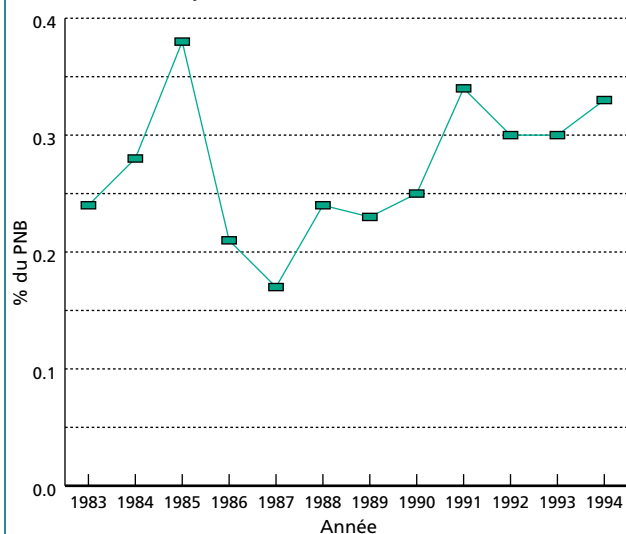
4.1 Politiques générales de coopération au développement

La législation gouvernant l'aide au développement remonte à 1974, et malgré plusieurs tentatives, elle n'a pas encore été modifiée (CAD, 1996). La coopération au développement est considéré comme faisant partie intégrante de la politique étrangère de l'Autriche et, loin d'être neutre, elle est censée contribuer à promouvoir la paix et la bonne gestion des affaires publiques, et à réduire la discrimination (Pilz, 1996). Les orientations de la politique d'aide du pays sont décrites dans le "Programme triennal de l'aide au développement autrichienne" mis à jour chaque année. Toutefois, le programme triennal couvre avant tout les activités dont est responsable le DCD et qui représentent en moyenne moins de 15 % de l'aide officielle totale. Toute initiative prise par le DCD pour améliorer la qualité ou l'orientation de l'aide peut donc être éclipsée par les activités effectuées dans d'autres parties du programme. Il n'existe pas de stratégie de développement couvrant la totalité des activités d'aide (DAC, 1996).

4.1.1 Volume de financement

Le public soutient énormément la coopération au développement, mais il s' imagine généralement que l'Autriche consacre beaucoup plus à ce domaine qu'elle ne le fait en réalité (Pilz, 1996). En 1994, l'Autriche a consacré 7,5 milliards de schillings à son aide officielle, à savoir 0,33 % de son PNB, par rapport à seulement 3,7 milliards en 1989 (BMaA, n.d. b). En ce qui concerne le pourcentage du PNB, l'aide de l'Autriche fluctue depuis quelques années (Figure 3). Cette fluctuation s'explique surtout par le fait que la plupart des fonds ne sont pas contrôlés par le DCD et qu'ils peuvent fortement varier d'une année à l'autre. Ils comprennent notamment les dépenses occasionnées par les réfugiés sur le territoire autrichien, les coûts imputés de l'enseignement (c.a.d. les coûts estimés de la gratuité des frais d'enseignement des étudiants venant de pays en développement) et les crédits concessionnels officiels

Figure 3 : Décaissements de l'aide officielle autrichienne en tant que pourcentage du PNB, 1983-94



à l'exportation¹, qui ensemble représentent près de la moitié du programme d'aide (55 % en 1994). Le CAD a critiqué la classification de ces coûts dans l'aide officielle, leur importance sur le développement n'étant pas toujours claire et les avantages ne se concentrant pas sur les pays ou secteurs prioritaires de l'Autriche (DAC, 1996).

Les modestes ressources du DCD sont constituées, aux deux tiers, d'attributions budgétaires fermes et, pour un tiers, d'un budget supplémentaire qui peut prendre beaucoup de temps à négocier et qui, en 1995, ne fut débloqué qu'au dernier trimestre, ce qui provoqua des incertitudes et des retards dans le financement des ONG. Le fait que les budgets du gouvernement ne peuvent être engagés que pour une année à la fois constitue un véritable casse-tête pour les ONG qui essaient de planifier le financement de projets à plus long terme (DAC, 1996).

Le volume de l'aide au développement autrichienne doit être envisagé dans le contexte de son soutien généreux aux économies en transition d'Europe de l'Est et Centrale. En 1993, celui-ci représentait 0,22 % du PNB, la plus haute proportion de l'OCDE (BMaA, 1995). L'Autriche souhaite également favoriser l'allègement de la dette au niveau international et elle a annoncé des suppressions de dettes de 1 milliard de schillings en 1995 (BMaA, 1996).

Depuis 1993, la totalité de l'aide technique bilatérale s'est effectuée sous forme de subventions plutôt que de prêts (Pilz, 1996). Cependant, la majeure partie de l'aide autrichienne est conditionnelle. Pour des raisons évidentes, les crédits concessionnels à l'exportation, les coûts imputés de l'enseignement et l'aide aux réfugiés sont conditionnels. De plus, la plupart de l'aide

administrée par le DCD est également conditionnelle puisqu'elle est mise en œuvre par des ONG autrichiennes, des sociétés et des cabinets conseil (CAD, 1996).

4.1.2 Choix des régions

L'aide autrichienne consistait autrefois en une série de projets individuels choisis sur la base de contacts personnels et de considérations politiques (Pilz, 1996). Certains pays ont toujours eu une forte présence autrichienne, comme le Nicaragua, qui bénéficia d'une vaste gamme d'activités mises en œuvre par des groupes de solidarité, des églises et des ONG portés par l'immense vague de compassion publique née de l'effondrement de la dictature de Somosa (Pilz, 1996). D'autres pays par contre ne bénéficiaient que d'un ou deux projets qui dépendaient des intérêts des ONG d'exécution.

Étant donné l'ampleur du programme d'aide, l'administration reconnaît désormais qu'une contribution vraiment significative passe par la concentration géographique et sectorielle des activités (DAC, 1996). Il y a donc une transition continue allant vers une approche axée sur le pays bénéficiaire, les initiatives se concentrant sur cinq régions clés dans lesquelles 8 pays prioritaires (en italiques ci-dessous) et 11 pays "de coopération" ont été choisis.

Amérique centrale :	<i>Nicaragua</i> , Costa Rica, Salvador et Guatemala ;
Sahel :	<i>Burkina Faso</i> , <i>Cap Vert</i> et Sénégal ;
Afrique de l'Est :	<i>Éthiopie</i> , <i>Rwanda</i> ² , <i>Ouganda</i> , Burundi, Kenya et Tanzanie ;
Afrique australe :	<i>Mozambique</i> , Namibie et Zimbabwe ;
Himalaya/Hindukush :	<i>Bhoutan</i> , Népal et Pakistan.

Pour être sélectionné pour la coopération, un pays doit remplir un certain nombre de critères :

- Souffrir de la pauvreté.
- Être situé dans une des cinq régions clés.
- Faire l'objet d'une expérience de coopération au développement à plus long terme avec l'Autriche.
- Disposer de conditions de sécurité et d'une infrastructure logistique susceptibles de concourir à une collaboration réussie.
- Disposer de structures ou institutions locales capables d'exécuter des projets (BMaA, 1995 ; CAD, 1996).

Des critères supplémentaires s'appliquent aux pays "prioritaires" :

- Développement d'un programme de coopération complet basé sur une analyse sectorielle détaillée.
- Longue expérience de coopération avec l'Autriche dans plusieurs secteurs.
- Efforts évidents du gouvernement du pays visant à protéger les droits de l'homme, soutenir la démocratisation et promouvoir un usage attentif des ressources naturelles.

1. Ce programme fournit des crédits à l'exportation subventionnés aux pays en développement. Ce sont les exportateurs autrichiens qui sont à l'origine des crédits et les demandes sont évaluées par un comité interministériel qui comprend un représentant du DCD qui peut s'abstenir d'approuver un crédit s'il considère que celui-ci n'est pas suffisamment axé sur le développement (CAD, 1996).

2. Le Rwanda était au départ considéré comme pays prioritaire mais toute aide autre que les secours fut suspendue en 1994 (BMaA, 1995).

- Dialogue régulier sur la politique de développement, étayé par des structures locales appropriées.
- Degré élevé de compatibilité entre le pays bénéficiaire et la politique de développement autrichienne (BMaA, 1995 ; DAC, 1996).

On espérait qu'avant la fin 1997, un programme de pays aurait été élaboré pour chacun des pays prioritaires ainsi que pour les 11 autres pays de coopération. Ces programmes seront élaborés en discutant avec les gouvernements partenaires, les ONG, les experts techniques du Nord et du Sud et autres bailleurs de fonds, et ils constitueront les lignes directrices pour le développement de la coopération entre l'Autriche et le pays partenaire (Pilz, 1996). De plus en plus, les programmes de pays seront élaborés et coordonnés par les bureaux régionaux, qui sont également responsables de la préparation, de l'exécution et de la supervision des différents projets (CAD, 1996). Les programmes de pays s'accompagnent de programmes de coopération indicatifs triennaux, de programmes sectoriels spécifiques au pays destinés à guider le contenu thématique d'activités données, et de programmes annuels d'activités (BMaA, 1996).

En termes budgétaires, l'intention est d'atteindre des budgets d'aide annuels de l'ordre de 40 à 80 millions de schillings pour les pays prioritaires et de l'ordre de 20 millions de schillings pour les pays de coopération entre 1996 et 1999 (BMaA, 1996). Lorsque les projets actuellement en cours seront terminés, les seuls projets à être financés dans les pays non prioritaires seront ceux financés par le biais de mécanismes de cofinancement avec des ONG et autres organisations (BMaA, 1996).

La tendance à la concentration a déjà eu un impact marqué : la proportion de l'aide bilatérale consacrée aux régions et pays clés est passée de 24 % seulement en 1991 à 61 % en 1994 (BMaA, 1995), et devrait atteindre 70 % d'ici à 1999 (BMaA, 1996). Toutefois, compte tenu de la proportion limitée de fonds d'aide à la disposition du DCD, sa propre concentration de fonds sur un petit nombre de pays aura peu d'impact sur la répartition générale de l'aide autrichienne qui reste très vaste (DAC, 1996).

4.1.3 Répartition sectorielle

Le programme triennal autrichien de coopération au développement indique que "les politiques de développement de l'Autriche visent à promouvoir une croissance économique durable qui réduise directement la pauvreté, réponde aux besoins fondamentaux d'une population en expansion, construise des économies politiques viables et établisse la capacité nécessaire pour une participation positive à l'économie mondiale" (Pilz, 1996). Dans le cadre de ces objectifs mondiaux, l'Autriche apporte son concours en particulier dans les domaines dans lesquels elle possède un certain avantage, une longue expérience et des organismes d'exécution appropriés (CAD, 1996). Ces domaines sont la formation professionnelle, la médecine de base, l'approvisionnement en eau, la promotion de la démocratie, les transports, l'énergie, le développement rural, la foresterie, l'extraction minière, la promotion des petites entreprises et le tourisme (Pilz, 1996). Pour la plupart de ces secteurs, il existe déjà des documents de politique ou ils sont en préparation (BMaA, 1996). Le développement de l'égalité des sexes

est considéré comme un important thème global (Pilz, 1996).

Pour chaque région clé et pays prioritaire, les secteurs présentant un intérêt particulier ont été mis en évidence. À plus long terme, il est prévu de concentrer l'étendue thématique des projets à quatre secteurs dans les pays prioritaires et à deux dans les pays de coopération (BMaA, 1996). La foresterie n'est un secteur prioritaire dans aucune des régions, mais elle est considérée comme importante au Bhoutan et au Pakistan. Dans les autres pays, les activités de foresterie sont des composantes de projets d'autres secteurs (par ex. le développement rural au Burkina Faso ou la production agricole au Nicaragua) (BMaA, 1995).

4.2 Coopération dans le secteur de la foresterie tropicale

L'Autriche ne possède pas de politique officielle concernant l'aide dans le secteur de la foresterie tropicale. Jusqu'en 1992, le volume de financement consacré spécifiquement à des projets liés à la foresterie était relativement modeste, à environ 6,7 millions de schillings en 1991 et 1992, soit 0,1 % de l'aide totale ou 0,15 % de l'aide bilatérale (BKA, n.d.). Ce chiffre décupla brusquement quand, lors de la Conférence des Nations unies pour l'environnement et le développement (CNUED) en 1992, le gouvernement autrichien annonça un programme triennal spécial (1993–5) de 200 millions de schillings (18 millions de dollars) destiné à soutenir la conservation de la forêt tropicale humide dans les pays en développement (Pilz, 1996).

L'Initiative pour la forêt tropicale humide (voir la section 5) résultait en partie de la préoccupation du public autrichien face à l'état des forêts tropicales. En 1990, le Parlement autrichien avait déjà pris une résolution visant à interdire l'importation de bois tropical provenant de pays ne pratiquant pas une gestion durable des forêts. Les importateurs autrichiens acceptèrent volontairement de ne pas faire entrer ce bois, mais suite aux réactions critiques de certains pays producteurs, une nouvelle loi fut adoptée en 1993, qui établissait une marque de qualité volontaire pour le bois provenant de forêts tropicales, tempérées et boréales gérées de façon durable (CAD, 1996). Un Conseil consultatif présidé par le ministère fédéral de l'Environnement et comprenant des représentants d'organisations gouvernementales, de l'industrie du bois, des ONG environnementales et des organisations en partenariat économique a été mis en place pour organiser le programme d'étiquetage.

4.2.1 Coopération multilatérale en matière de foresterie

Le ministère autrichien de l'Agriculture et des Forêts a apporté son concours au Programme d'action forestier tropical de la FAO. Il fournit également des fonds au Groupe consultatif sur la Recherche agricole internationale (16,5 millions de schillings en 1996), dans le cadre duquel l'Autriche attache une importance particulière au Centre pour la recherche forestière internationale et au Centre international pour la recherche en agroforesterie (BMaA, 1996). Le BMLF soutient et l'Union internationale des instituts de recherches forestières, dont il est

un des trois membres fondateurs, et son Programme spécial pour les pays en développement, auquel il procure un secrétariat situé à l'Institut fédéral viennois de recherche forestière. De plus, le BMLF contribue à l'aide à la foresterie en détachant du personnel dans le cadre de projets de développement.

En étroite collaboration avec la FAO, les centres autrichiens de formation à la foresterie ont organisé des cours pour les forestiers de pays en développement, qui privilégient la technologie forestière et bénéficient tout particulièrement de l'expérience de l'Autriche en matière de méthodes de coupes écologiques sur terrain escarpé. L'Autriche a également fourni une formation à la stabilisation technique et biologique de l'érosion des sols et à la prévention des avalanches dans les zones montagneuses, ainsi qu'à l'établissement de cartes de risques selon les méthodes du Service autrichien pour le contrôle des torrents et des avalanches.

L'Autriche a fait une contribution relativement importante de 400 millions de schillings à la phase pilote (1991–3) du Fonds pour l'environnement mondial (CAD, 1996). Pour la période 1994–7, sa contribution représentait 1 % des 2 milliards de dollars engagés (BMaA, 1996).

5. RÉPARTITION THÉMATIQUE ET RÉGIONALE DES PROJETS DE FORESTERIE

Lorsque l'Initiative pour la forêt tropicale humide fut annoncée par le Chancelier en 1992, l'Autriche possédait une expérience relativement limitée dans le domaine des projets de foresterie tropicale, et la manière dont ces fonds supplémentaires seraient dépensés ne fut pas immédiatement précisée. Sur l'initiative du Conseiller à l'environnement du DCD, toute une série de discussions informelles furent organisées avec toutes les personnes d'Autriche s'intéressant aux forêts tropicales. Cette initiative déboucha sur la définition d'un certain nombre de critères positifs et négatifs permettant de choisir les projets susceptibles d'être financés dans le cadre de l'Initiative pour la forêt tropicale humide.

Dans l'ensemble, la sélection fut influencée par un souci de stabilité politique et écologique mondiale et la

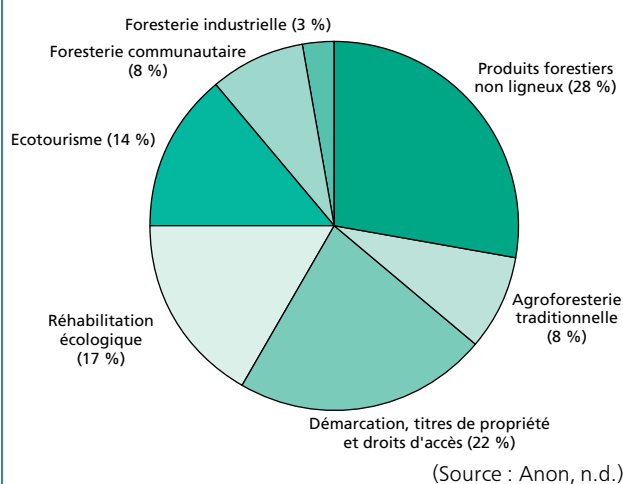
reconnaissance du fait que la conservation des forêts tropicales est tributaire de l'amélioration de conditions socio-économiques clés dans les pays concernés. L'attribution de fonds était toujours conditionnée à un respect total pour les peuples indigènes vivant dans la zone forestière. Cette exigence se fondait sur la conviction que la préservation de l'espace vital et des droits traditionnels indigènes peuvent constituer un facteur important dans une conservation réussie de la forêt. Par conséquent, un tiers environ du budget était consacré aux activités concernant les peuples indigènes, comme la démarcation des terres, l'aide judiciaire, les produits forestiers non ligneux, la réhabilitation de l'agroforesterie traditionnelle et le soutien aux petites entreprises forestières à base communautaire. Les fonds restants servirent à soutenir l'utilisation durable des terres et des forêts par les populations locales non indigènes, en évitant soigneusement les projets susceptibles de créer des frictions entre peuples locaux indigènes et non indigènes (BMaA, 1995).

Un autre critère de sélection fut la décision de soutenir les activités de foresterie effectuées par les populations locales et non par de grosses sociétés – qu'il s'agisse d'activités de subsistance, ou d'entreprises familiales ou communautaires à but lucratif. L'agriculture durable dans les zones forestières tampons, le développement de l'écotourisme dans les zones forestières, la réhabilitation à petite échelle des villages dans les zones dégradées et l'extraction durable du bois à petite échelle par la population locale bénéficièrent également d'un soutien (BMaA, 1995). Les projets d'abattage industriel à grande échelle furent écartés, le budget disponible paraissant insuffisant pour aborder ce domaine de manière efficace. Toutefois, de manière à reconnaître l'importance de ce domaine, des fonds furent octroyés pour le travail de certification du bois du Forest Stewardship Council (FSC) (Weingärtner, Conseiller à l'environnement du DCD, entretien, 1996).

En ce qui concerne la mise en œuvre, il fut décidé que le désir "de propriété" des projets, du public et des politiques autrichiens, était tel que les activités multilatérales étaient à exclure. Tous les projets furent donc exécutés par des ONG parce que (i) c'était en partie grâce à elles que l'Initiative spéciale pour la forêt avait été annoncée et que (ii) elles étaient les seules à posséder les relations nécessaires pour mettre en œuvre les activités dans les délais très courts qui suivirent la déclaration. Les projets sélectionnés devaient aussi avoir une durée limitée, la préférence étant donnée à ceux qui déclenchaient des activités durables, comblaient les écarts de financement ou montraient des résultats susceptibles d'attirer des financements à plus long terme (Weingärtner, entretien, 1996). Au total, 36 projets furent financés, dont la plupart sont aujourd'hui terminés. Compte tenu du fait que la plupart des projets touchaient plusieurs domaines voisins, leur répartition par thème est indiquée dans le Figure 4.

La répartition géographique était vaste, les 36 projets étant disséminés sur 15 pays. La grande majorité d'entre eux (22) se trouvaient en Amérique latine dont 11 au Brésil. Huit se trouvaient en Afrique, cinq en Asie et un (soutien au FSC) était de nature mondiale. Comme pratiquement aucun projet n'était situé dans les pays prioritaires de l'Autriche, très peu ont fait l'objet d'un suivi depuis leur achèvement. En dehors de l'Initiative

Figure 4 : Répartition thématique des projets de l'Initiative pour la forêt tropicale humide



pour la forêt tropicale humide, très peu de projets s'occupent exclusivement de foresterie. Mais deux projets antérieurs à la conférence de la CNUED se poursuivent encore aujourd'hui : l'un se trouve au Bhoutan (voir encadré 2) et l'autre au Nicaragua (concernant la forêt et le développement de la zone tampon du Rio San Juan près de San Carlos).

6. RECHERCHE ET FORMATION

Les responsables autrichiens de la foresterie sont très conscients des défis posés par la gestion durable des forêts. Ils connaissent donc l'importance d'une bonne formation professionnelle et technique dans ce domaine. Ainsi, toutes les exploitations forestières de plus de 500 ha sont obligées d'employer un forestier reconnu par l'État. Ces forestiers ont soit accompli cinq années d'étude dans un collège forestier (à Bruck/Mur ou Gainfarn) suivies de deux années de formation en exploitation, soit ils possèdent un diplôme d'études supérieures (cinq ans) de l'Université agricole de Vienne, suivi de trois ans de formation en exploitation. Un cours de formation professionnelle d'un an pour les gardes forestiers est proposé par l'école de foresterie de Waidhofen/Ybbs (BMLF, 1995b). De plus, les centres de formation fédéraux et nationaux offrent une vaste gamme de formations destinées aux petits exploitants et aux ouvriers forestiers, pour leur permettre d'améliorer divers aspects de leur gestion forestière (BMLF, 1995a).

La majeure partie de la recherche forestière est effectuée à l'Institut fédéral de recherche forestière et à la faculté de foresterie de l'Université agricole de Vienne. À l'heure actuelle, les priorités en matière de recherche concernent l'état des forêts et mettent l'accent sur les effets de la pollution atmosphérique et les méthodes permettant d'améliorer la vitalité et la stabilité écologique des forêts (BMLF, 1995a). D'autres projets de recherche visent à fournir le fondement scientifique pour le développement de systèmes à base communautaire afin de compenser les exploitants forestiers lorsqu'ils effectuent à perte les tâches considérées comme essentielles pour assurer la conservation à long terme de la fonction d'utilité publique de la forêt. La recherche concernant la foresterie tropicale est effectuée dans un certain nombre d'instituts, le noyau national pour le Réseau européen de recherche sur la forêt tropicale étant situé à l'Université agricole de Vienne.

7. LA GESTION DU CYCLE DE PROJET

L'Autriche ne possède pas encore de norme officielle pour la gestion du cycle de projet. Nombre des ONG responsables de la mise en œuvre n'ont pas l'habitude d'utiliser des instruments de planification comme la gestion du cycle de projet ou les cadres logiques. Les évaluations des programmes des ONG sont également rares et la plupart viennent de l'unité d'évaluation du DCD (CAD, 1996). Par le passé, il n'existait pas de distinction entre l'exécution de projets officiels ou de projets des ONG. Bien que la plupart des projets soient proposés par des ONG au DCD à des fins de cofinancement, il arrive que le DCD prépare ses propres

projets et demande à des ONG appropriées de les mettre en œuvre. Il n'existe toutefois pas de directives claires sur la manière dont le DCD doit choisir l'organisme d'exécution ni sur la façon dont il doit choisir entre plusieurs propositions d'ONG (CAD, 1996). Que les projets soient mis en œuvre par les ONG ou par le DCD, les phases d'exécution sont très similaires.

La plupart des bureaux régionaux étant désormais en place dans tous les pays prioritaires de l'Autriche, une bonne partie de la gestion du cycle de projet devrait être décentralisée dans les années à venir (BMaA, 1996). La plupart des projets doivent désormais obligatoirement inclure une étude de l'impact sur l'environnement (Pilz, 1996). De même, on s'efforce d'évaluer l'impact et l'importance de tous les projets en ce qui concerne les femmes (BMaA, 1995).

8. BILANS ET PROFILS DE PROJETS

Le Service d'évaluation, d'inspection et de contrôle des projets a été créé au sein du DCD en 1989. Le manque de personnel et de ressources fait que ce service joue plutôt le rôle d'un bureau d'audit et qu'il n'évalue pas les instruments ou projets/programmes de développement. Il n'est d'ailleurs responsable que des activités effectuées par le DCD. Il n'y a donc pas eu d'évaluation des crédits d'exportation concessionnels, de l'aide multilatérale ou de l'aide aux réfugiés sur le sol autrichien. Jusqu'à présent, la plupart des évaluations ont été liées à des projets, bien qu'on s'efforce actuellement d'évaluer des programmes et institutions de pays (CAD, 1996).

Les évaluations ont pour but de déterminer la pertinence, l'efficacité, l'impact et la durabilité des projets et programmes. Le programme annuel d'évaluations est prévu en tenant compte des critères suivants :

- Évaluer et soutenir le travail stratégique du DCD, notamment en matière de développement des programmes, de décentralisation et de sous-traitance.
- Promouvoir le développement de normes de qualité uniformes.
- Évaluer progressivement tous les aspects essentiels de la coopération au développement autrichienne – secteurs, régions, et type et introduction d'activités.
- Faire une place plus grande aux évaluations de programmes et aux thèmes globaux (BMaA, 1996).

Bien qu'il n'y ait encore eu aucune évaluation officielle des projets financés dans le cadre de l'Initiative pour la forêt tropicale humide de l'Autriche, cette intéressante expérience a déjà permis de tirer plusieurs leçons (Weingärtner, entretien, 1996). En règle générale, il semble que les projets concernant les peuples indigènes aient été couronnés de succès – plusieurs zones ont été démarquées et les projets ont aidé les populations locales à accéder à des droits juridiques plus fermes. Par contre, les nombreux projets concernant les produits forestiers non ligneux n'ont pas répondu aux attentes des ONG d'exécution. Cela s'explique en partie par le fait que les marchés existant pour ces produits étaient déjà pleinement exploités et que de nouveaux marchés étaient difficiles à créer, et également par le fait que beaucoup préféraient l'agriculture comme source de revenus. Les deux projets d'écotourisme ont permis de se rendre compte qu'un écotourisme réussi passe par une mise en

place relativement longue d'activités socio-culturelles, de manière à éviter la corruption et à assurer l'adhésion de toute la communauté.

Dans l'ensemble, l'Initiative pour la forêt tropicale a montré une fois de plus que la qualité et la durabilité des projets s'obtiennent le mieux dans le cadre d'une coopération avec les pays prioritaires, lorsque des programmes à plus long terme répondent aux besoins des populations et n'intègrent des activités de foresterie que lorsque cela se révèle nécessaire.

9. CONCLUSION

La foresterie tropicale ne joue pas un rôle très important dans le programme normal de coopération au développement de l'Autriche. La période 1993–5 constitue une exception, avec le financement de 36 projets à travers le monde par une Initiative spéciale pour la forêt tropicale humide. La gamme de projets financés traduit l'engagement de l'Autriche vis-à-vis des droits des peuples indigènes et son désir d'apporter son concours à des projets à petite échelle. L'expérience tirée de l'initiative a confirmé le bien fondé de la tendance actuelle en matière d'aide au développement autrichienne qui consiste à

opter pour des calendriers à plus long terme avec certains pays choisis et dans quelques secteurs clés. Par conséquent, à l'avenir, les projets de foresterie ne seront financés que s'ils répondent à des besoins sectoriels spécifiques d'un pays prioritaire.

Il existe peut-être deux grands domaines dans lesquels la foresterie autrichienne bénéficie de compétences potentielles supérieures. Le premier est le développement de méthodes écophiles d'extraction et d'utilisation du bois à petite échelle sur terrain escarpé, puisque 40 % des propres forêts de production de l'Autriche sont situées sur des pentes de plus de 40 % (Siegel, n.d.). Le second est le domaine de la législation et de la planification forestières, qui s'appuie sur le système sophistiqué de foresterie intégrée et d'aménagement du territoire en vigueur en Autriche.

L'expérience de l'Autriche lors des premières tentatives de législation dans le domaine de la certification du bois dynamisa fortement les discussions internationales et la recherche commune visant à définir les critères et indicateurs pour une gestion durable des forêts. L'entrée récente de l'Autriche dans l'UE lui fournira peut-être un autre forum lui permettant d'avoir une influence dans le débat international sur la foresterie.

Encadré 1 : Brésil : diversifier les revenus des peuples indigènes

Le soutien apporté au Centre de recherche indien de São Paulo illustre bien l'intérêt porté aux peuples indigènes par l'Initiative pour la forêt tropicale humide de l'Autriche. Le Centre travaille directement avec des communautés indiennes. Il les fait bénéficier de conseils et de son expérience, et sensibilise le public brésilien et international aux problèmes des Indiens. Le Centre travaille notamment avec la communauté Ashaninka qui vit sur le Rio Armônia et cherche de nouvelles manières de sauvegarder ses moyens d'existence. Autrefois, de nombreux Ashaninkas travaillaient pour des sociétés d'exploitation commerciale du bois – une expérience peu enrichissante. Maintenant qu'ils possèdent des droits officiels sur leur territoire, ils essaient de vivre de l'agriculture, ce qui n'est pas facile étant donné la distance qui les sépare des plus proches marchés. Par contre, ils commencent à bien vendre des colliers traditionnels qu'ils fabriquent à partir de graines locales.

La cueillette de plantes pour l'extraction d'huiles essentielles à usage industriel représente une autre possibilité de revenus. À ce jour, 52 plantes ont été testées, dont cinq sont déjà utilisées commercialement. Il s'agit d'un projet complexe faisant intervenir la formation scientifique de collègues indiens dans les universités de Campinas et São Paulo, et la cueillette de plantes (surtout celles aux graines riches en huile) dans les villages des Ashaninkas, ce qui nécessite non seulement l'élaboration de techniques de cueillette mais également de méthodes de stockage et de conservation. Et ce n'est que le commencement. Les phases du traitement et de la commercialisation sont complexes et nécessiteront un dialogue permanent afin de s'assurer du concours de tous les membres de la communauté.

(Pilz, 1996)

Encadré 2 Bhoutan : la foresterie durable sur terrain escarpé

C'est dans les denses forêts de conifères de la région himalayenne du Bhoutan que se trouve un projet soutenu par l'Autriche qui étudie depuis plusieurs années la possibilité de parvenir à une exploitation durable du bois. Il s'agit d'une collaboration entre le gouvernement du Bhoutan, des experts de l'université d'agriculture de Vienne, une société conseil autrichienne et une ONG autrichienne. Situées à une altitude de 3.500 à 4.000 mètres, la forêt appartient à l'État mais les communautés locales ont le droit d'exercer certaines activités traditionnelles comme le ramassage de bois de feu ou de matériaux de construction et le pâturage de leurs yaks. Le sous-bois de rhododendrons et de bambous constitue un environnement important pour un certain nombre d'animaux rares comme le panda rouge et le tigre.

Le projet couvre 10.000 ha et deux villages. Les premiers travaux ont consisté à former le personnel local aux techniques écophiles de construction des routes et à chercher des modes d'utilisation durable de l'apparente richesse en bois de la région – deux domaines qui profitent de l'expérience intérieure de l'Autriche en matière de gestion forestière en zone montagneuse et escarpée. Des recherches ont été entreprises pour lutter contre le champignon du sol qui affecte même les jeunes arbres, endommage les racines et gêne le bois. D'autres recherches ont montré que la régénération est tributaire de la lumière et qu'elle s'obtient en procédant à un élagage de la voûte plutôt qu'en plantant. Certaines zones et couloirs ont été désignés comme forêt de protection afin de préserver l'habitat de la faune sauvage. La prochaine phase du projet déterminera si l'exploitation durable du bois est possible, en examinant non seulement les impératifs techniques mais également les aspects socio-économiques, comme l'impact de la vente de licences à des exploitants de bois privés sur les droits d'utilisation traditionnels.

(Pilz, 1996 : Stachel, entretien, 1996).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Anon (non daté) 'Österreichische Nationalinitiative Wald – III. Welt, Stand Ende 1995' (Initiative nationale autrichienne sur les forêts du Tiers monde : Etat fin 1995). Liste de projets non publiée.
- BKA (non daté) *Die öffentliche Entwicklungszusammenarbeit Österreichs: Projekte der Technischen Hilfe 1991/92* (Coopération publique au développement de l'Autriche: projets d'assistance technique 1991/92). BKA, Vienne.
- BKA (1993) *Projekte der Österreichischen Technischen Hilfe 1992 – Kurzbeschreibungen* (Projets autrichiens d'assistance technique 1992 – résumés). BKA, Vienne.
- BKA (1994) *Projekte der Österreichischen Technischen Hilfe 1994 – Kurzbeschreibungen* (Projets autrichiens d'assistance technique 1994 – résumés). BKA, Vienne.
- BMAA (non daté a) *Eine Welt für Alle – Leitfaden zur Kofinanzierung von Initiativen im Rahmen der Österreichischen Entwicklungszusammenarbeit* (Un monde pour tous – plaquette d'information sur le cofinancement des initiatives des ONG dans le contexte de la coopération autrichienne au développement). BMAA, Vienne.
- BMAA (non daté b) *Eine Welt für Alle – Österreichische Entwicklungszusammenarbeit* (Un monde pour tous – plaquette d'information sur la coopération autrichienne au développement). BMAA, Vienne.
- BMAA (1995) *Dreijahresprogramm der Österreichischen Entwicklungszusammenarbeit 1996 bis 1998: Fortschreibung* (Programme triennal de coopération au développement autrichienne, 1996–1998). BMAA, Vienne.
- BMAA (1996) *Dreijahresprogramm der Österreichischen Entwicklungszusammenarbeit 1997 bis 1999: Fortschreibung* (Programme triennal de coopération au développement autrichienne, 1997–1999). BMAA, Vienne.
- BMLF (1995a) *Österreichischer Waldbericht 1994* (Rapport sur les forêts autrichiennes, 1994). BMLF, Vienne.
- BMLF (1995b) *La Forêt – poumon vert de l'Autriche*. BMLF, Vienne.
- CAD (1996) *Development Co-operation Review Series: Austria*. Comité d'aide au développement, OCDE Paris.
- Ederer, B. (non daté) *Österreichs Entwicklungszusammenarbeit* (Coopération autrichienne au développement). Article dans *The Courier*, Bruxelles, reproduit dans un recueil de discours et articles du Secrétaire d'Etat Ederer publié par le BKA, Vienne.
- Kuusela, K. (1994) *Forest Resources in Europe 1950–1990* (Les ressources forestières en Europe 1950–1990). Cambridge University Press, Cambridge.
- Pilz, B. (1996) *Eine Welt für Alle: Handeln mit Perspektive. Die Österreichische Entwicklungszusammenarbeit*. (Un monde pour tous – l'action avec une perspective. Coopération au développement autrichienne). BMAA, Vienne.
- Siegel, G. (non daté) 'Forestry in Austria' (La foresterie en Autriche). Manuscrit non publié.
- Siegel, G. (1995) 'Draft Austria Country Report for the Commission on Sustainable Development 3' (Rapport préliminaire pour la Commission du développement durable: Autriche 3). Manuscrit non publié.

CONTACTS CLÉS

Département de la coopération au développement
Ministère fédéral des Affaires étrangères
Minoritenplatz 9
A-1014 Vienne
Tél.: +43 1 531 1115 4486
Fax: +43 1 531 85 272

Bundesministerium für Land- und Forstwirtschaft
Ministère fédéral de l'Agriculture et de la Foresterie
Sektion V (Foresterie)
Ferdinandstraße 4
A-1020 Vienne
Tél.: +43 1 21323
Fax: +43 1 21323 7216

Umweltbundesamt (Agence fédérale pour l'Environnement)
Abteilung Wald (Division foresterie)
Spittelauer Lände 5
A-1090 Vienne
Tél.: +43 1 31304
Fax: +43 1 31304 5400

SIGLES ET ACRONYMES

BMAA	Bundesministerium für auswärtige Angelegenheiten (Ministère fédéral des Affaires étrangères)
BMK	Bundeskansleramt (Chancellerie)
BMLF	Bundesministerium für Land- und Forstwirtschaft (Ministère fédéral de l'Agriculture et de la Foresterie)
CAD	Comité d'aide au développement de l'OCDE
CNUED	Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement
DCD	Département de la coopération au développement
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FSC	Forest Stewardship Council
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONG	Organisation non gouvernementale
PNB	Produit national brut
Sch	Shilling autrichien
UE	Union européenne

REMERCIEMENTS

L'auteur tient à remercier les personnes qui lui ont accordé des entretiens pour la rédaction de ce chapitre, dont : M. Josef Hackl (*Umweltbundesamt*), M. Günther Siegel (BMLF), M. Günther Stachel (DCD), M. Sepp Weingärtner (Conseiller à l'environnement du DCD).

Note concernant les monnaies : le 1^{er} septembre 1997, 1 dollar US valait 12,75 schillings.